

## Lettre ouverte au Président du CHS-CT Finances à Paris

Monsieur Le Président du CHSCT,

La semaine du 30 mars, annoncée comme proche du pic de pandémie Covid 19, vous avez fait venir plus d'agents sur les sites de la DRFIP que la semaine du 23 mars :

- Pourquoi avoir obligé plus d'agents à prendre des risques du fait de leur obligation professionnelle ? La consigne est-elle toujours de rester chez soi ?
- Combien d'agents seront présents cette semaine ?
- Pourquoi faites-vous venir entre 500 et 600 collègues, dont [certain.es](https://www.certain.es) sur des tâches non essentielles et non inscrites au PCA de la DGFIP ?

D'ailleurs, la « boussole » concernant les activités essentielles cite « contrôle fiscal (voir infra) — maintien d'une capacité de veille en contrôle sur pièces ». Que veut dire une telle mission et quelles tâches cela implique-t-il qui ne pourraient attendre, puisque les contrôles fiscaux externes sont suspendus ? Et les délais prorogés ?

Les ministres, et les autorités en charge de notre administration notamment, ont, ces derniers jours, fait savoir que la campagne IR aurait lieu à partir du 20 avril. Mais malgré nos interrogations, vous n'avez pas été capable de nous donner des informations essentielles sur les modalités de réalisation de la campagne, ni d'ailleurs sur les mesures de prévention que vous entendez mettre en œuvre pour préserver la santé et la sécurité des agents et agentes dans ce cadre professionnel.

Vous nous avez fait savoir que la DGFIP aurait fait procéder à l'acquisition de 140 000 masques, sans qu'il soit possible d'obtenir de précision, sur leur nature, leur utilisation future, etc. Il apparaît seulement, à la simple lecture des chiffres, que tous les agents n'en bénéficieront pas, puisque 100 000 agents, approximativement, travaillent à la DGFIP. Nous contestons ces méthodes et les représentants des personnels au CHSCT 75 demandent à l'administration de procéder à l'acquisition de 100 000 masques.

Le gouvernement, et l'administration envisagent donc de continuer à faire travailler ses agents sans protection en termes de masques, voire peut être d'obliger plus d'agents à venir en présentiel pour la campagne IR, alors même que de nombreux médecins spécialistes français ou étrangers dénoncent cette anomalie, et recommandent le port du masque.

En même temps, plutôt que de mettre toute son énergie dans la santé et la sécurité des agent·es dans la période de crise sanitaire que nous connaissons :

- alors même que les plans de continuité d'activité (PCA) sont encore trop imprécis, que leurs déclinaisons dans l'ensemble des secteurs et collectivités sont faites d'injonctions contradictoires, contraignant de trop nombreux/euses agent·es à se rendre physiquement sur les lieux de travail ;
- alors que les moyens de protection collective et individuelle sont toujours absents pour une majorité d'agent·es et pas uniquement dans le secteur de la santé ;
- le secrétaire d'État à la Fonction publique a transmis une note a été publiée le 31 mars par la DGFAP intitulée « Quelles mesures possibles en cas de refus de l'agent de prendre son service dans le cadre du PCA ou d'un recours abusif au droit de retrait ? »

Olivier Dussopt et la DGAFP mettent donc une attention toute particulière à se préoccuper des sanctions à prendre contre les agent·es qui ne satisferaient pas à leur devoir d'obéissance.

Selon nous, cela en dit long sur la confiance et dans une certaine mesure le manque de considération dans l'engagement pourtant sans faille des agent·es publics, qui pour nombre d'entre eux/elles risquent leur santé pour assurer la continuité de l'action publique.

Faut-il rappeler par ailleurs que les agent·es publics sont depuis de nombreuses années sacrifié·es et avec elles et eux l'ensemble des services publics, sur l'autel du dogme néolibéral et l'austérité budgétaire. Ce sont des moyens de protections et des consignes claires sur les

missions essentielles dont les agent·es ont besoin. Pas des menaces.

Solidaires Finances, la CGT Finances, FO et le SPAEF CFDT condamnent avec la plus grande fermeté de tels agissements et exigent que la même énergie soit mise en œuvre pour que les employeurs publics satisfassent à leur obligation générale de sécurité en matière de santé au travail, avec pour quoi pas, des sanctions à la clé de leurs manquements en la matière.

Nous exigeons en urgence :

- La mise à disposition des masques livrés ce week-end à tous les [agent.es](#) à la DRFiP.
- Une commande de gel et de lingettes dans tous les services à la DRFiP, de la Douane, de la DSFP et la constitution de stocks suffisants pour les semaines à venir.

En effet, vous affirmiez le jeudi 2 avril avoir mis à disposition des agents du gel hydroalcoolique et des lingettes.

Pourtant des collègues de tout Paris nous écrivent pour nous informer qu'ils n'ont plus de gel, plus de lingettes, pas de gants, ni de masques... Nous vous demandons de nous communiquer le tableau des quantités livrées et les effectifs présents par site ?

- La fourniture de gants pour tous les collègues amenés à ouvrir le courrier.
- Une commande de masques en plus de celle du ministère comme l'avait proposé la DSFP, et comme d'autres le font à l'exemple de la DDFIP des Hautes-Pyrénées pour laquelle 600 masques seraient livrés lundi 6 avril, puis 1200 par mois, commande complétée par une commande exceptionnelle du CHS-CT. Soit pour le CHSCT 75 une commande 100 000 masques.

Ainsi le CHSCT prendra ses responsabilités envers tous les collègues de la DRFiP, de la Douane et de la DSFP devant se rendre sur site en finançant l'achat de ces masques.

À Hong Kong, la population locale a été relativement épargnée par l'épidémie grâce au port du masque adopté de façon universelle. À l'inverse du gouvernement, en situation de pénurie de masques l'Académie de médecine l'Académie nationale de Médecine recommande que le port d'un masque soit rendu obligatoire pour les sorties nécessaires en période de confinement et les membres du CHS-CT représentants des personnel également! (<http://www.academie-medecine.fr/communiquede-lacademie-pandemie-de-covid-19-mesures-barrieres-renforcees-pendant-le-confinement-et-en-phase-de-sortie-de-confinement/>)

- La décontamination de tous les sites où des cas de COVID 19 ont été recensés, soit au 31 mars la quasi-totalité des sites de la DRFiP.

Dans l'attente de votre réponse à nos propositions et des mesures que vous déciderez de prendre pour assurer la protection de la santé des agents qui sont sous votre responsabilité,

Les représentants en CHSCT de Solidaires, de la CGT, de FO, de la CFDT